

3 MARS 2020 PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE MARDI 3 MARS 2020 À 19 HEURES 30.

Présences :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère
Marianne Cardinal, conseillère
Patricia Rachofsky, conseillère

Messieurs Martin Bellefroid, maire
Jean Asnong, conseiller
Stephan Duquette, conseiller

Absence :

Madame Nathalie Dorais, conseillère

Madame Madelyn Marcoux, secrétaire-trésorière par intérim, assistait également à la séance.

Nombre de citoyen(s) présent(s) : 0

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-041 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions (10 minutes)
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020
5. Réglementation
 - 5.1 Règlement numéro 2020-01 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2020 – Adoption
 - 5.2 Règlement numéro 2020-02 modifiant le règlement numéro 04-0813, intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement – Adoption du projet
 - 5.3 Règlement numéro 2020-03 modifiant le règlement numéro 05-0813, intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement – Adoption du projet
 - 5.4 Règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement numéro 09-0813, intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement – Adoption du projet
 - 5.5 Règlements numéros 2020-02, 2020-03 et 2020-04 – Date, heure et endroit de l'assemblée publique de consultation
6. Administration et Finances
 - 6.1 Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi – Contribution 2020
 - 6.2 Nomination d'un maire suppléant
 - 6.3 Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers – Contribution financière
7. Engagement de crédits (dépenses)
 - 7.1 Comptes à payer au 28 février 2020
 - 7.2 Comptes payés au 28 février 2020
8. Inspection et Urbanisme

- 8.1 Inspecteur en bâtiments – Rapports février
- 9. Voirie et Hygiène
 - 9.1 Achat d'un camion
 - 9.2 Cours d'eau Galipeau
 - 9.3 Nouveau camion - Lettrage
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 Adoption du rapport annuel 2019 An 3 - Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
 - 10.2 Plan de mesures d'urgence – Adoption
- 11. Varia
 - 11.1 Avril – Mois de la jonquille – Proclamation
 - 11.2 Appui aux productrices et producteurs agricoles pour l'adoption du Projet de loi 48
- 12. Deuxième période de questions (30 minutes)
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Aucune intervention n'est effectuée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

2020-03-042 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
 APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. RÉGLEMENTATION

5.1 Règlement 2020-01 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2020 - Adoption

2020-03-043 IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Rachofsky
 APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE le règlement 2020-01 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2020, soit et est adopté sans modifications et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5.2 Règlement numéro 2020-02 modifiant le règlement numéro 04-0813, intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement – Adoption du projet

2020-03-044 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
 APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 2020-02, modifiant le règlement numéro 04-0813, intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement, soit et est adopté sans modifications et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5.3 Règlement numéro 2020-03 modifiant le règlement numéro 05-0813, intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement – Adoption du projet

2020-03-045 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 2020-03, modifiant le règlement numéro 05-0813, intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement, soit et est adopté sans modifications et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5.4 Règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement numéro 09-0813, intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement – Adoption du projet

2020-03-046 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 2020-04, modifiant le règlement numéro 09-0813, intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement, soit et est adopté sans modifications et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5.5 Règlements numéros 2020-02, 2020-03 et 2020-04 – Date, heure et endroit de l'assemblée publique de consultation

2020-03-047 IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE l'assemblée publique de consultation relatives aux règlements numéros 2020-02, 2020-03 et 2020-04 ait lieu le lundi 23 mars 2020, à 19 heures à l'Hôtel de Ville de Pike River, sis au 548 Route 202.

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi – Contribution 2020

2020-03-048 CONSIDÉRANT une demande écrite de la part de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi pour une contribution 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu un montant dans le budget 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100\$ pour l'année 2020 à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

6.2 Nomination d'un maire suppléant

2020-03-049 CONSIDÉRANT l'article 116 du Code municipal du Québec qui stipule « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y rattachés »;

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU DE nommer Hélène Campbell, conseillère, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020 à titre de maire suppléant. Le conseiller Jean Asnong est nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE

6.3 Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers – Contribution 2020

2020-03-050 CONSIDÉRANT une demande écrite de la part de la Coopérative de soutien 133 domicile du Pays des Vergers pour une contribution 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu un montant dans le budget 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 150\$ pour l'année 2020 à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

7. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

Je, secrétaire-trésorière, atteste et certifie par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires afin de procéder aux dépenses reliées aux résolutions 2020-03-051 et 2020-03-052.

Et je signe ce 3 mars 2020.

Secrétaire-trésorière par intérim

7.1 Comptes à payer au 28 février 2020

2020-03-051 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2020, soit :

COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Adams Excavation (9105-2803 Qc)	Contrat déneigement versement 4 de 5	18 000.00 \$
Carrière DM Choquette	Chemin du Bois Réparations suite inondations janvier	280.60 \$
Corporation de développement de Bedford et région	Participation financière - Carte touristique 2020	150.00 \$
Desjardins Sécurité Financière	REER employés février	75.78 \$
Formules municipales	Feuilles livre minutes et règlements	163.66 \$
Gestim	Inspectrice bâtiment honoraires	1 002.99 \$
Impressions DF	Impressions bulletins 2020-02	431.16 \$
MRC Brome Missisquoi	Quotes-parts Versement 1 de 2	30 304.50 \$

Nopac	Collecte compostage février	3 870.06 \$
Nopac	Collecte déchets février	1 724.45 \$
Nopac	Collecte recyclage février	3 476.56 \$
PG Solutions	Sauvegard infonuagique 2020	517.39 \$
Sani-Éco inc.	Recyclage janvier (3.76 tm)	302.61 \$
Ville de Bedford	Honoraires collectes verres (353 lbs)	33.17 \$
Ville de Bedford	Compteurs eau 2019 Napierveau	1 567.50 \$
Ville de Cowansville	Cour municipale Quote part 2020	294.34 \$
Clément Duquette	Déneigement face blocs ciment rang des Duquette	130.00 \$
Madelyn Marcoux	Dépenses lettres enregistrées et timbres	631.47 \$
Madelyn Marcoux	DG par intérim honoraires février	2 852.50 \$
	TOTAL DES COMPTES A PAYER	65 808.74 \$

ADOPTÉE

7.2 Comptes payés au 28 février 2020

2020-03-052 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
 APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes payés au 28 février 2020, soit :

COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Salaires employés	Février	2 184.32 \$
Salaires conseil	Février	3 149.94 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	5 334.26 \$

PAIEMENTS DIRECTS AU 28 FÉVRIER 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Bell Mobilité (23 février)	Ipad maire	11.50 \$
Câble-Axion Digitel inc. (23 février)	Internet mars	335.33 \$
Hydro-Québec (23 février)	Électricité lumineaires	329.04 \$
La Capitale (9 mars)	Assurances collectives mars	372.88 \$
Les Pétroles Dupont (23 février)	Hôtel Ville huile chauffage	794.06 \$
Les Pétroles Dupont (9 mars)	Hôtel Ville huile chauffage	657.68 \$
Retraite Québec (23 février)	Élus régime retraite janvier	517.43 \$
Retraite Québec (9 mars)	Élus régime retraite février	258.71 \$
Revenu Canada (9 mars)	Remises salariales fédérales	149.14 \$
Revenu Québec (9 mars)	Remises salariales provinciales + CNESST	644.68 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	4 070.45 \$

ADOPTÉE

8. INSPECTION ET URBANISME

8.1 Rapports de février

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport mensuel et du rapport des permis émis pour février.

9. VOIRIE ET HYGIÈNE

9.1 Achat d'un camion

2020-03-053 ATTENDU QUE le camion du service de voirie est rendu à sa fin;

ATTENDU la proposition de Pièces d'Autos G & C inc. pour un nouveau camion;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
 APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat du camion Dodge Ram 2500 HD 2012 blanc, 4 portes, boîte de 8 pieds, 91000 km, automatique 2X4, moteur 5.7, vitres électriques, air climatisé, série 3C6TD4HT3CG292693, de Pièces d'Autos G & C inc., pour le prix de 14 500 \$ plus les taxes applicables, selon l'offre du 24 février 2020.

D'accepter l'offre de Pièces d'Autos G & C inc. pour la reprise de l'ancien camion de service GMC 2003, modèle SIE, série 1GTHK23UX3F239712, plaqué FJG4468-5, au montant de 500 \$.

D'autoriser Madelyn Marcoux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à faire les transactions nécessaires.

ADOPTÉE

9.2 Travaux – Cours d'eau Galipeau

2020-03-054 ATTENDU QUE des travaux sont prévus dans le cours d'eau Galipeau, incluant la branche 1;

ATTENDU QU'une réunion d'information s'est tenue le 20 février 2020 concernant le projet préliminaire d'entretien du cours d'eau, les procédures selon la LCM et les coûts estimés ainsi que la répartition;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Cambell
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de Pike River désirent :

- avoir plus d'éclaircissements concernant le projet préliminaire ainsi que tout projet de modification;
- être consulter avant toute décision finale concernant lesdits travaux et le bassin versant.

ADOPTÉE

9.3 Nouveau camion – Lettrage

2020-03-055 IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU D'autoriser une dépense maximale de 300\$ pour le lettrage du nouveau camion.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Adoption du rapport annuel 2019 an 3 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

2020-03-056 ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel à été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP

(indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que le rapport annuel 2019 An 3 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Armand;

ATTENDU que la municipalité de Pike River a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2019 An 3;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pike River adopte le rapport d'activités annuel 2019 An 3 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

10.2 Plan de mesures d'urgence - Adoption

2020-03-057 ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pike River reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de mesures d'urgence sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

II EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE le plan de mesures d'urgence de la municipalité préparé par le Comité intermunicipal incendie de Saint-Armand et Pike River, mise à jour de septembre 2019, soit adopté;

QUE monsieur Andrew Monette, coordonnateur des mesures d'urgence, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de mesures d'urgence.

QUE cette résolution abroge tout plan de mesures d'urgence adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 Avril – Mois de la jonquille – Proclamation

2020-03-058 CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 québécois et québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les québécois et les québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les québécois et québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. A la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les québécois et québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Moi de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les québécois et québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPYUÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pike River encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

11.2 Appui aux productrices et producteurs agricoles pour l'adoption du Projet de loi 48

2020-03-059 CONSIDÉRANT QUE les entreprises agricoles de la Montérégie génèrent 15 300 emplois et des revenus de 3 G\$ qui contribuent à la vitalité économique des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en 2020 une ferme moyenne en grandes cultures devra consacrer 22 % de ses revenus nets au paiement de ses taxes foncières, alors que c'était 11 % en 2016 et 7 % en 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette progression est alarmante puisqu'aucun secteur économique ne pourrait assumer une telle hausse;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), dans sa forme actuelle, ne permet plus de soutenir adéquatement les entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consacrées par les entreprises agricoles au paiement du dépassement des coûts du PCTFA sont des investissements en moins dans l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2019, le ministre de l'Agriculture a déposé le projet de loi 48: *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* afin de protéger les producteurs contre les augmentations extrêmes de la valeur des terres agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme proposée du PCTFA prévoit l'abolition du plafond de croissance des dépenses, le maintien des taux de crédits actuels et l'introduction d'un plafonnement de la valeur imposable des terres;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi prévoit également l'ajout d'une catégorie d'immeubles forestiers liée aux superficies sous aménagement; une demande qui a pris quelque 40 ans à se concrétiser;

CONSIDÉRANT QUE, bien que la réforme proposée ne réponde pas à toutes les demandes des producteurs agricoles, les modifications présentées sont significatives et rencontrent plusieurs des attentes exprimées par ceux-ci depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins des municipalités, l'UPA demande au gouvernement de pérenniser le programme compensatoire offert aux municipalités pour combler le manque à gagner causé par la réforme proposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU DE demander au Gouvernement du Québec d'appuyer le développement de l'agriculture en :

- travaillant à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi no 48;
- pérennisant le programme compensatoire, offert aux municipalités, afin que celui-ci réduise l'impact du manque à gagner lié au plafond de la valeur imposable des terres agricoles et des autres mesures.

QUE cette résolution soit transmise à la députée de Brome-Missisquoi, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à l'Union des Producteurs Agricoles de la Montérégie.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Aucune intervention n'est effectuée.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-060 IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU DE lever la séance à 20H50.

ADOPTÉE

Martin Bellefroid,
Maire

Madelyn Marcoux, DMA
Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Madelyn Marcoux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 3 mars 2020 sont effectuées.

Madelyn Marcoux, DMA
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid, maire